

---

**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU NORD DE L'YONNE**

11 quai du 1<sup>er</sup> Dragons  
89300 JOIGNY

---

*EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITE SYNDICAL*

*L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le jeudi huit juin à neuf heures, le comité syndical légalement convoqué, s'est réuni en distanciel, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.*

|  |   |
|--|---|
| <p><b>DATE DE LA CONVOCATION :</b></p> <p>1<sup>er</sup> juin 2023</p> <p><b>NOMBRE DE DELEGUES :</b></p> <p>En exercice : 27<br/>Présents : 19<br/>Votants : 22</p> <p><b>VOTE :</b></p> <p>Pour : 22<br/>Contre :<br/>Abstention :</p> <p><b>SECRETAIRE DE SEANCE DESIGNE :</b></p> <p>Sébastien KARCHER</p> | <p><b><u>TITULAIRES PRÉSENTS :</u></b></p> <p>M. Jean-Pierre BARRET<br/>M. Marc BOTIN<br/>M. Dominique BOURREAU<br/>M. Jean-François CHABOLLE<br/>Mme Frédérique COLAS<br/>M. Jérôme CORDIER<br/>M. Paul-Antoine de CARVILLE<br/>M. Jean-Luc GIVORD<br/>M. Michel GRASS<br/>M. Michel JOUAN<br/>M. Sébastien KARCHER<br/>M. Luc MAUDET<br/>M. André PITOU<br/>M. Gilles SABATTIER<br/>M. Nicolas SORET<br/>M. Thierry SPAHN<br/>M. Lionel TERRASSON</p> <p><b><u>SUPLÉANTS PRÉSENTS :</u></b></p> <p>M. Guy BOURRAS<br/>Mme Tatiana HAUTECOEUR</p> <p><b><u>ABSENTS EXCUSÉS :</u></b></p> <p>M. Éric BERTHAULT, pouvoir à Paul-Antoine de CARVILLE<br/>M. Pascal CROU<br/>Mme Catherine DECUYPER, supplée par Guy BOURRAS<br/>M. Grégory DORTE<br/>M. René FOUET<br/>Mme Nicole LANGEL, pouvoir à Michel GRASS<br/>Mme Simone MANGEON<br/>M. Marcel MILACHON<br/>Mme Nadège NAZE, pouvoir à Marc BOTIN<br/>M. Gilles-Maximes POIBLANC</p> |
|--|---|

**Délibération n° ADM/2023/11****Délibération portant élargissement des délégations accordées par le Comité syndical au Bureau syndical**

**Conformément** aux dispositions de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau syndical peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant,

**Vu** la délibération n° ADM/2021/02 portant les délégations accordées par le Comité syndical au Bureau,

**Considérant** la démarche de conventionnement entre la Région Bourgogne-Franche-Comté et le PETR du Nord de l'Yonne dans le cadre du dispositif Territoires en action (2022-2028),

**Considérant** la nécessité de définir la gouvernance du contrat qui permettra d'animer et suivre la vie du contrat (suivant l'article 8 de la convention-cadre),

Il est proposé aux membres de désigner par délégation le Bureau syndical comme instance en charge de l'examen, de la validation et du suivi de la programmation des projets d'investissement et actions de fonctionnement, sur la base d'échanges techniques qui se feront entre les services du PETR et ceux de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Il est précisé que cette délégation implique également la délégation des décisions relatives aux modifications, retrait, abrogation, résolution et résiliation des actes correspondants.

**Conformément** à l'article L5211-10 CGCT, les décisions prises par le Bureau sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des comités syndicaux portant sur les **mêmes objets**.

**Conformément** à l'article L5211-10 CGCT, le Président rendra compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation lors de chaque réunion de l'organe délibérant.

Le Comité syndical peut toujours mettre fin à la délégation.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président,

Et après en avoir délibéré,

Le Comité syndical à l'unanimité des membres présents :

- **ATTRIBUE** au Bureau syndical, pour la durée de la convention-cadre, la délégation ci-dessus énoncée ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant légal à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme

Le Président

Nicolas SORET



Pour extrait conforme

Le Secrétaire de séance

Sébastien KARCHER